

Arrêté n°2020-88 RELATIF AUX BUREAUX DE VOTE

RENOUVELLEMENT COMPLET DU CONSEIL DE LA FACULTE DE DROIT, D'ECONOMIE ET DE GESTION

Collèges des usagers

Mardi 13 octobre 2020

Vu le Code de l'Education notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration le 29 mai 2019 ;

Vu les statuts de la Faculté de droit, d'économie et de gestion approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université d'Angers le 29 mai 2019 ;

Vu l'arrêté n° 2020-74 du 17 septembre 2020 relatif à l'organisation du renouvellement complet du Conseil de gestion de la Faculté de droit, d'économie et de gestion en ce qui concerne le collège des usagers ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers,

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE:

LOCALISATION ET COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE

Le scrutin pour les élections au Conseil de gestion de la Faculté de droit, d'économie et de gestion se tiendra, en ce qui concerne le collège des usagers se tiendra dans les bureaux de vote dont la localisation exacte et la composition sont arrêtées comme suit :

✓ Bureau de vote de la Faculté de Droit, Economie et Gestion – 13 allée François Mitterrand – ANGERS – Hall de la Faculté Mardi 13 octobre 2020 de 9h à 17h

Présidente : Stéphanie DANION

Assesseures: Véronique BAUR et Monique BERNIER

✓ Bureau de vote du domaine universitaire de Cholet - Boulevard Pierre Lecoq - CHOLET - Hall du Domaine universitaire Mardi 13 octobre 2020 de 9h à 16h

Président : Éric PIERRE

Assesseures: Monique CHARRIER - Emilie TRICOT

Fait à Angers, en format électronique.

Le Président de l'Université Christian ROBLÉDO